PROGRAMME DE FORMATION **GR CIVAM PACA**

MÉDECINE DOUCE DES ARBRES FRUITIERS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE
LES 8 ET 14 DÉCEMBRE 2026, AVEC JEAN LUC PETIT

Cette formation est faite pour vous si vous souhaitez...

- Identifier les déséquilibres du sol et de la plante dans son système conduisant à un recours à la protection du verger
- Etre capable d'identifier les différentes maladies et ravageurs rencontrés au verger biologique
- Maitriser les différentes méthodes de médecine douce en arboriculture fruitière biologique compte tenu du contexte de sa ferme

Contenu

- Principales maladies, ravageurs et auxiliaires rencontrés au verger biologique
- Relation entre fertilisation, vigueur et parasitisme
- Méthodes de taille favorisant un développement harmonieux de l'arbre pour un moindre recours aux phytosanitaires
- Nature et préparation des traitements en médecine douce : purins, décoctions, infusions, extraits à l'eau froide, badigeons, aromathérapie végétale, thés de compost...

Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

- Méthodes pédagogiques : présentations orales du formateur, travail en atelier collectif, visite de ferme, atelier de préparation d'un badigeon
- Moyens matériels et outils : supports de projection, matériel pour la préparation d'un badigeon, diaporamas restitués au groupe

Modalités d'évaluation

- Quizz en journée n°2 pour valider les acquis de la première journée
- Evaluation collective des stratégies de protection phytosanitaire prévues pourchaque stagiaire en fin de formation

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Date** : 8 +14 décembre 2026
- **Durée** : 14 heures
- **Horaires** : 9h-13h, 14h-17h
- **Lieu** : Manosque (04)
- **Date limite d'inscription** : 1 décembre 2026
- **Repas** : tiré du sac
- **Intervenant** :
  Jean Luc Petit, conseiller-formateur en arboricultue fruitière
- **Responsable de formation** :
  Florian Carlet, coordinateur Agroforesteries. florian.carlet@civampaca.org / 06 64 16 94 12
- **Public ciblé** :
  Agriculteurs-trices et porteurs-ses de projet agricole en PACA et régions limitrophes méditerranéennes
- **Pré-requis** : aucun prérequis nécessaire
- **Tarifs** : Prise en charge par VIVEA selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de VIVEA). Prise en charge par les OPCO pour les salariés agricoles et non agricoles. Contactez-nous pour obtenir un devis d'un montant de 350€ (25€ par heure de formation). Pour les autres cas, contactez-nous.
- **Validation de la formation** : Délivrance d'une copie de la feuille d'émargement ou d'une attestation individuelle de formation
- **Besoin de vous faire remplacer ?**
  Contactez votre service de remplacement

Conditions générales de formation du GR CIVAM PACA consultables en ligne
https://www.civampaca.org/formation_structure_conditions.php?id=33

Programme diffusé le 19/10/2026

Action réalisée avec le soutien financier de